

Image not found or type unknown



Enfant etranger d'un francaiq

Par **fahim**, le **26/11/2011** à **20:56**

Bonjour,
mes parents sont francais tous les deux et vivent en france, mais ils sont agés et malades, ils voudraient que leur fille majeure (je precise) qui est algerienne et divorcée vienne s'occuper d'eux afin de leur tenir compagnie et les aider dans leurs taches menageres et leur déplacements, est il possible de demander une carte "vie privée et familiale", merci pour votre réponse urgente, cordialement.

Par **mimi493**, le **26/11/2011** à **22:55**

Qu'elle commence par demander un visa pour venir en France, et là demande une carte de séjour. Elle a des enfants ?
Les parents sont invalides ? ils sont malades ? ils ont quel age ?

Par **fahim**, le **26/11/2011** à **23:09**

Bonsoir, merci pour votre réponse,
oui elle a des enfants mais ils sont tous majeurs, la maman est diabetique et fais des hypoglycemie et le pere a besoin de changer ses pochettes tout le temps(urines) donc ils ont besoins de quelqu'un qui les assistent tout le temps, ils peuvent apporter des preuves sur leur etat de santé, merci de votre aide

Par **mimi493**, le **26/11/2011** à **23:12**

[citation]ils ont besoins de quelqu'un qui les assistent tout le temps,[/citation] ce sont des preuves de ça dont vous avez besoin. Le fait d'être diabétique n'est pas un motif de dépendance, ni d'avoir une poche.

S'ils ne peuvent vivre seuls, comment font-ils actuellement ? une auxiliaire de vie ?

[fluo]Ils ont quel age ??[/fluo]

[fluo]Sont-ils invalides (carte d'invalidité) ?[/fluo]

Par **fahim**, le **26/11/2011** à **23:29**

encore une fois merci pour votre réponse,

Mon pere a 80 ans, ma mere a 70 ans , inutile de vous dire que préparer le repas, les courses, paperasses, prise de médicaments devient quand meme difficile etant donné qu'ils n'ont pas de permis tous les 2, je voudrais juste savoir si ils ont le droit de reclamer que ca soit leur fille qui s'occupent d'eux plutot qu'un etranger, ca me semble raisonnable comme volonté, cordialement

Par **mimi493**, le **26/11/2011** à **23:30**

Sans répondre aux questions ...